



Les produits écolabellisés

Pourquoi penser aux produits écolabellisés ?

Le choix de produits écolabellisés participe à la prévention des déchets. En effet, la réduction des déchets est couverte par les exigences des écolabels, à côté d'autres critères comme la limitation des rejets dans l'eau, dans l'air, de la consommation d'énergie, du bruit...

Deux écolabels officiels sont délivrés en France : la marque française NF Environnement et l'écolabel européen (valable dans tous les pays de l'Union Européenne). Ils fixent des exigences pour 38 catégories de produits, en prenant en compte l'ensemble de leur cycle de vie (depuis le choix des matières premières jusqu'à la fin de vie du produit).

En même temps, ces écolabels officiels garantissent l'aptitude à l'usage des produits. Pour le consommateur, choisir des produits écolabellisés est la seule façon d'avoir une garantie concernant la qualité écologique des produits, avec une vérification par un organisme indépendant (AFNOR Certification).

Les catégories de produits couvertes

Marque NF Environnement

- peintures, vernis et produits connexes
- peintures routières
- colles pour revêtements de sols
- sacs-poubelles
- sacs sortie de caisse
- sacs-cabas
- cartouches d'impression laser
- filtres à café
- rénovation de pièces mécaniques
- colorants universels
- enveloppes et pochettes postales
- cahiers
- profilés de décoration
- mobilier de bureau,
- mobilier scolaire
- litières pour chats
- composteurs individuels
- absorbants tous liquides utilisables sur sols
- lubrifiants pour chaîne de tronçonneuse

Ecolabel européen

- hôtels et bungalows
- campings
- peintures et vernis
- produits textiles
- détergents pour textiles
- détergents pour lave-vaisselle
- liquide-vaisselle
- nettoyeurs multi-usages
- revêtements de sols (dalles, céramique)
- lave-linge
- lave-vaisselle
- réfrigérateurs/congélateurs
- aspirateurs
- téléviseurs
- ordinateurs personnels
- ordinateurs portables
- ampoules et tubes électriques
- papiers absorbants
- nettoyants multi-usages
- papier- toilette
- papier graphique et papier photocopie
- amendements organiques
- matelas
- chaussures

Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr

S
E
T
I
E
S
E
T
I
E
S



Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable